

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Vente de deux transpalettes électriques**

N° : VA\_DEC2023\_639

Service :

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### décidons

la vente de deux transpalettes électriques, à La société SOFIMA (SAS), ZI des Portes du Nord, 59 133 Camphin en Carembault (SIRET 62192016400079), un ATLET AJN160 pour un montant de 250€ et un transpalette électrique LIFTER CX12 pour un montant de 200€ HT.

La recette correspondante sera comptabilisée au compte 775 en produit de cession.

L'enlèvement du matériel sera organisé par la société à ses frais.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le jeudi 9 novembre 2023

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20230101-198763-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 14 novembre 2023